

justice : la profonde inégalité des revenus et des conditions de vie, aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre les différents pays.

Notre objectif doit être celui d'une Communauté des Amériques. Et une « communauté » sous-entend la conscience d'un destin commun et par conséquent l'élimination des asymétries et la garantie de possibilités pour tous.

Ce mot sous-entend également que les parcours historiques suivis par chaque peuple pour créer ses propres institutions économiques sont également variables. Il n'est pas de pensée unique capable de dicter les mêmes voies à plusieurs nations.

Le libre-échange est l'un des instruments à notre disposition. L'élimination progressive des barrières qui s'opposent aux échanges commerciaux peut jouer un rôle décisif et offrir de nouvelles occasions de croissance économique qui permettent le dépassement des inégalités.

C'est ainsi que nous concevons au Brésil la possibilité d'une Zone de Libre-Échange des Amériques.

C'est ainsi que nous avons réussi la construction du Mercosur qui, pour le Brésil, est une priorité absolue, un acquis sur lequel on ne peut revenir et dont l'existence ne peut être remise en cause par la participation à des formes d'intégration de plus grande dimension géographique.

La ZLEA se révélera bonne à condition de constituer un pas vers un accès aux marchés les plus dynamiques, vers des règles partagées en matière d'anti-dumping; à condition d'éviter les distorsions protectionnistes des normes sanitaires bien fondées; à condition de, tout en protégeant la propriété intellectuelle, de promouvoir parallèlement la formation technologique de nos peuples; et à condition d'aller au-delà de la Ronde Uruguay pour corriger les asymétries consacrées à ce moment-là surtout en matière agricole.

Autrement, elle serait inutile et, dans la pire des hypothèses, indésirable.

Si nous sommes assez sages pour créer une ZLEA bien faite, elle peut représenter un progrès dans la promotion du développement et de la justice sociale.

Nous devons donc insister sur le fait que les avantages qui découlent du libre-échange doivent être partagés également entre tous les participants, afin que l'ouverture soit réciproque et mène à une atténuation et non à une aggravation des asymétries dans notre région.

Il est essentiel qu'à toutes les étapes des négociations, qui se poursuivront jusqu'en janvier 2005, ces objectifs soient toujours présents.

Les négociations devront donc se dérouler de façon transparente, de manière à ce que chaque société dispose de tous les éléments d'information lui permettant de se prononcer — en un exercice de souveraine démocratie — sur ces questions.

Une négociation de ce genre ne peut aboutir que si elle est menée avec grandeur, afin de ne pas perdre de vue les objectifs et pour empêcher qu'ils ne soient immolés sur l'autel du court terme, des intérêts particuliers ou corporatifs.